



Code ISIN : FR0010540997

Publicité préalable à la décision de transfert d'Euronext Paris sur Alternext

CESAR (ci-après la « Société ») est une société cotée en bourse depuis juillet 2000. Elle est actuellement cotée sur Euronext, compartiment C. Son capital est constitué de 22 .384.027 actions.

La société souhaite demander le transfert de la cotation de ses titres d'Euronext vers Alternext.

Ce projet de demande d'admission aux négociations de ses titres sur Alternext sera soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires appelée à se réunir sur deuxième convocation le 7 février 2011.

Motifs et modalités du transfert

La présence de la Société sur Euronext Paris la conduit à observer une réglementation lourde et inadaptée à sa situation sans offrir d'avantage particulier en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de ses titres d'un marché à l'autre devrait simplifier son fonctionnement et alléger significativement le coût annuel de la cotation.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par l'assemblée générale et de l'accord de NYSE Euronext, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Principales conséquences devant résulter de ce transfert

Ce transfert aura pour conséquence d'alléger certaines obligations réglementaires qui pèsent aujourd'hui sur la Société.

En termes d'informations financières, CESAR ne sera plus tenue de publier des informations trimestrielles. Elle publiera ses comptes semestriels dans un délai de quatre mois et non plus de deux mois. La société publiera également, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes. La société sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. De même, elle ne sera plus tenue d'établir ses comptes selon les normes IFRS.

Dans un objectif de transparence auprès de ses investisseurs, la société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée cette obligation après le transfert effectué.

La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur Alternext au moyen de la procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires et par le dépôt d'une offre publique obligatoire aux minoritaires en cas de franchissement du seuil de 95%. Toutefois, il est à noter que s'agissant d'un transfert de cotation d'Euronext Paris vers Alternext, les règles applicables à Euronext Paris en matière d'offres publiques, de franchissements de seuil, de déclarations d'intention restent applicables à la Société pendant une durée de trois ans à compter de la date d'admission des actions à la cotation sur Alternext.

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

Conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce, la société pourra poursuivre un programme de rachat d'actions à la seule fin de favoriser la liquidité des titres de la Société, étant précisé que l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire porterait sur un maximum de 10% du capital social et serait d'une durée maximale de dix-huit mois.

Calendrier indicatif du transfert

- 13 décembre 2010 : Décision du Directoire de soumettre à l'Assemblée le projet de transfert et arrêtant le rapport motivé.
- 4 février 2011 : Information au public relative au projet de demande d'admission (1^{er} communiqué).
- 7 février 2011 : Tenue de l'Assemblée Générale Mixte et délégation de pouvoirs au Directoire sur seconde convocation.
- 8 février 2011 : Information relative à la décision définitive de transfert (2nd communiqué)
- A compter du 7 avril 2011 : Radiation d'Euronext et admission sur Alternext.

Contacts Presse



CESAR
Gilles MARTOCQ
comfi@cesar-group.com
Tel : 01 49 98 16 18



AELIUM FINANCE
Anne du Chayla
aduchayla@aelium.fr
Tel : 01 44 91 52 30